

**CONTRIBUTION A L'ATELIER DE DAKAR**  
**Décembre 2006**  
**Claude Lishou**

**Gouvernance en TICE, Déploiement des TICE**

Q1 A quel niveau concret se situe l'engagement des autorités en matière de TICE?

Les autorités ont conscience de l'apport des TICE dans notre système éducatif. Plusieurs signaux sont envoyés sur la base de pression des bailleurs dans le cadre de la modernisation des enseignements voire de l'organisation du système global. Cependant, les mesures d'accompagnement (moyens organisationnels et financiers) essentielles à la réussite des réformes engagées n'ont pas suivi. Dans une gestion à flux tendu, les besoins de base étant difficilement réglés, la priorité n'a jamais été accordée aux TICE.

Q2 Quelles sont les priorités affichées ? Y-a-t-il un plan d'ensemble reliant le technologique/infrastructures, l'administratif/gestion et le pédagogique dans le domaine des TICE ?

Généralement on a mis l'infrastructure devant. Elle correspond à un avoir concret dans les établissements. L'effort de dissémination des équipements informatiques a été soutenu. Malheureusement, le matériel tend à être rapidement obsolète et des problèmes de maintenance n'ont pas été anticipés (moyens + compétence). La formation à la pédagogie ne semble pas souvent se dérouler en parallèle au processus d'acquisition du matériel. Il en résulte un déphasage entre la disponibilité des équipements et l'instant de compétences acquises des enseignants. Notons la plupart des organismes d'appui savent offrir des équipements ou infrastructures, très peu ont une mission voire une culture de formation.

Q3 Qui sont les décideurs au niveau régional et local, quel est leur statut, quelles directives ont-ils reçus, quelle est la pérennité des offres, quelles sont les contreparties ? Les partenaires ont-ils un droit de regard ? Comment décliner ces partenariats tant au niveau national qu'au niveau local ?

Le dossier des TICE se gère au niveau des ministères de l'éducation. Les ministres pour la plupart se sont adjoints des Conseillers TIC. La plupart de ces conseillers sont des Inspecteurs convertis qui pèsent très peu (de part leur nombre et leur formation) dans la mise en œuvre de la politique du ministère. Nous assistons de plus en plus à de nouveaux ministères chargés de Nouvelles Technologies dont la mission transversale pourrait être bénéfique au secteur de l'éducation à travers une collaboration nationale.

Les éclairages viennent ainsi de la coopération avec les agences techniques UNESCO, AUF,..relus, corrigés et appliqués tant bien que mal avec les moyens initiaux, avec des stratégies de pérennisation théoriques.

Q4 Quels sont les obstacles à contourner pour qu'un programme initié par telle ou telle aide puisse être soutenu ou poursuivi par une autre aide ou élargir au budget national ?

Les programmes initiés généralement manquent d'ambition. Ils sont aussi cloisonnés dans des logiques de coopération différentes pour des intérêts différents. Les aides devraient être sommées afin d'aboutir à la création d'une grande Agence des TICE ou autre, émergeant

au budget national comme l'Université par exemple, ayant une mission étendue sur tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur) et domaine des TICE (expertise infrastructure/équipement, formation administrative, formation pédagogique, cadre de suivi...).

Q5 Existe-il une forme de partenariat meilleure qu'une autre ?

De la taille du partenariat dépendrait la crédibilité de l'ensemble des parties. La dimension est au minimum régional et les Agences de coopération technique, pourrait mieux contribuer en se focalisant chacune en ce qui la concerne sur ses spécialités. Les politiques, membres à part entière de ce partenariat devraient favoriser les décisions. Les bonnes pratiques issues de cette collaboration devraient être proposées à l'application concrète sur le terrain à travers un cadrage national.

Q6 Quelles solutions validées ou suggestions proposées pour une pérennisation et une intégration durable des projets et expérimentations TICE

Une action devrait être faite de ressortir tous les projets pilotes, analyser les succès et échecs et en tirer un vrai projet. Des projets régionaux ou nationaux devrait capitaliser toute l'expérience des projets dit pilotes qui engagent un échantillon des cibles et qui confirme toute la méfiance des donateurs à se déployer à leur dimension réelle.

Q7 Des études financières ont-elles été faites pour estimer le coût et la « rentabilité » des TICE ?

Le modèle d'estimation de coût ou de rentabilité est pratiquement le même que dans les pays du nord, qui ont connu des situations initiales similaires. Le problème est de savoir si ces coûts sont en phase avec nos capacités de financement ? Quel est le seuil de rentabilité ? Saurions-nous attendre 5 ans, 10 ans pour atteindre ce seuil ? Faudra t-il attendre ? et entre temps que faire ? et finalement l'Education doit elle être rentable, si c'est un droit. Nous en déduisons que notre modèle financier reste peut être à inventer, et qu'il n'obéit à aucun paradigme déjà existant.

Q8 Comment donner une cohérence à l'ensemble des initiatives TICE dans les établissements d'enseignement, du primaire au supérieur ?

Les acteurs institutionnels des TICE dans nos pays sont peu nombreux et se connaissent. La rédaction commune d'un document de stratégie nationale devrait permettre d'articuler harmonieusement les initiatives réussies TICE pour l'ensemble des niveaux.

Q9 Existe-il dans le domaine des TICE des initiatives transnationales impliquant échanges, mutualisations ou travail collaboratif inter-pays ?

Plusieurs initiatives salutaires venant du Nord ou des Agences de coopération ont favorisé des échanges, mutualisations ou travail collaboratif entre nos pays. INTIF, UNESCO, AUF, Coopé Française,...Généralement il s'est agit de former des experts TICE dans une stratégie inter-pays pour une mission intra-pays.

Q10 Y-a-t-il une promotion et un transfert des dispositifs pertinents en matière de TICE ?

Plusieurs dispositifs pertinents de TICE ont accompagné nos pays. Cependant l'impact s'est limité quelques groupes d'initiés, formés à comprendre le dispositif, et idéalement à le répliquer. Une vision stratégique n'a pas encadrée ces dispositifs, qui a laissé filer entre ses mailles, tout l'investissement humain et matériel. Très peu de réseau sont connus

### Acteurs et actions

Q11 La formation des formateurs en EDAL est-elle opérationnelle ? Comment ? la formation des enseignants intègre-t-elle une dimension TICE ?

La formation des formateurs en EDAL n'est pas opérationnelle. Cependant, toutes conditions techniques, structurelles, et humaines sont en place. A titre d'exemple l'Ecole Normale Supérieure a formé les formateurs de l'EBAD aux TICE avec succès.

Cependant, ce succès reste un cas isolé, car non inscrit dans la continuité. Tous les enseignants devraient à notre avis recevoir cette couche TICE, indispensable au déploiement de l'EDAL. La coopération Canadienne (CAERENAD), l'UNESCO, coopération Belge (APEFE) ont investi dans la stratégie de formation de formateurs aux niveaux national et régional. La taille critique des formateurs n'est pas aussi de nature à favoriser une dissémination à grande échelle.

Q12 Quelles sont les conséquences de « l'importation » de formations ou de contenus de formation sur les acteurs de l'enseignement supérieur ? Quel pourcentage représentent-ils dans le paysage national ? majoritaire ou très minoritaire ?

Les formations importées restent largement majoritaires dans le paysage de l'enseignement supérieur. A l'Université les programmes qui ont adopté cette stratégie n'ont pas abouti, eu égard à l'hostilité des Professeurs locaux, à jouer les second rôles. A tort ou à raison ils ont voulu être partie prenante de la conception des cours, car estimant avoir largement les compétences et de surcroît acquises dans les mêmes universités du nord.

Cela nous emmène à deux considérations :

- ❖ les cours gratuits et libres de droit devront être qualifiés par des comités scientifiques locaux avant toute diffusion.
- ❖ la conception de cours locaux de grande qualité doit être encouragée à travers une stratégie de mutualisation dans le respect de la propriété intellectuelle et de cession des droits d'auteur.

Q13 Quelle est l'accessibilité des salles de ressources multimédia au sein des universités ou des organismes de formation professionnels ? Pour les étudiants ? Pour les enseignants ?

Q14 Quel est l'impact des TICE sur la communauté éducative ?

La communauté éducative cible est composée, d'enseignants, d'apprenants au sens large et administratifs ayant le rôle d'encadrer les formations. Sur les enseignants, l'impact

majeur est le toilettage et la mise à jour du matériel pédagogique sous format numérique, sur les apprenants les TICE ont développé des aptitudes d'autonomie sur l'acquisition du savoir tant au niveau individuel ou en groupe, une discipline calendaire eu égard aux activités synchrones, une initiation à la formation tout au long de la vie. Les TICE participe aussi beaucoup à la modernisation des administrations qui en ont la charge.

Q15 La mise en ligne des cours et des ressources est-elle encouragée ? Comment ? (aspects incitatifs, réglementaires,...)

Il est clair que si les banques de cours en ligne des institutions sont pauvres en contenu, c'est que les mesures incitatives n'ont pas été à la hauteur des ambitions respectives. Les enseignants voient la mise en ligne comme un surcroît de travail, et non pas comme faisant partie de leur mission.

Seules des directives claires, rappelant voire prolongeant la mission des enseignants à numériser leur contenu et dans le respect des droits de propriété intellectuelle pourrait permettre d'aboutir à des ressources de qualité à mutualiser. Un comité de validation croisé devrait aussi en toute transparence attester de la qualité du matériel pédagogique en ligne.

Les enseignants devraient donc être encouragés selon un modèle adapté à numériser leurs cours, accompagné à l'ingénierie pédagogique de scénarisation et enfin une autre équipe se chargerait de la mise en ligne.

Q16 Des initiatives dans le domaine de la formation professionnelle sont-elles à relever ?

Au Sénégal, le Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal-Japon au fait des technologies nouvelles, ni le CNQP n'ont proposé encore aucune initiative. Les formations restent encore présentiellees soutenues par des missions d'expert.

### **Formation à distance**

Q17 Les technologies audio-visuelles (radio/télévision) ont-elles été abandonnées ? Pourquoi ?

Malheureusement les technologies de type radio/télévision n'ont plus le vent en poupe depuis l'avènement d'internet. Cependant, elle représente l'une des solutions efficaces pour répondre à la massification des effectifs notamment dans les premières années du supérieur, ainsi que pour l'enseignement notamment des langues.

Aujourd'hui des enseignements via technologie multimédia sur des supports tels que VCD, DVD,...auraient un impact maximal car pouvant toucher tous les apprenants à domicile à partir de lecteurs classiques connectés à un poste de télévision. (90% de TV contre moins de 10% d'ordinateurs dans les foyers).

Q18 Quelle est l'évolution des pratiques liées à Internet chez les apprenants ? Chez les formateurs ? dans le contexte économique national ?

On se rend compte de plus en plus que les apprenants (notamment les jeunes tant au primaire qu'au secondaire et en zone urbaine) sont déjà formés aux rudiments TIC (informatique, internet) lors de fréquentations de cyber dans un cadre ludique. On peut donc avec ce type de profil passer à l'essentiel plus rapidement avec beaucoup d'efficacité.

Les formateurs quand à profite des TICE comme raccourcis dans la quête de cours en libre accès pour minimiser la préparation ou s'inspirer d'autres pratiques. Le comportement «en récepteur» du formateur est cependant regrettable, car n'apportant pas sa propre contribution en ligne, malgré son expertise certaine.

Les raisons évoquées sont toujours liées au coût d'accès à internet, même si les pays globalement ont tous fait des efforts allant toujours dans le sens de la diminution des coûts.

**Q19** Au sein des établissements universitaires, quels sont les publics touchés par la formation en ligne ? Quelles sont les formations concernées ?

Généralement seuls les établissements au fait des NTIC, doublés d'une action volontariste de la direction ont pu réaliser leur projet de formation en ligne. C'est le cas dans des formations techniques le plus souvent en Informatique, formations de documentalistes, de plus en plus de formations médicales. Le public des gestionnaires est annoncé en force eu égard à des collaborations extérieures et des étudiants à l'étranger.

**Q20** En dehors des établissements, quels sont les étudiants touchés par la formation en ligne ? Quelles sont les formations concernées ?

Diverses Académies utilisent les formations en ligne (CISCO, Microsoft). De plus en plus d'entreprises organisent des formations en ligne pour leur personnel. Dans une stratégie intra-entreprise ou en formation continue en relation avec un établissement de formation.

De nombreuses agences d'assistance technique au développement organisent aussi de plus en plus en formation en ligne, leur programme de renforcement de capacités (ex CNUCED, OMC,...).

**Q21** La formation des enseignants est-elle concernée par la formation à distance

Des institutions comme la FASTEF à Dakar ont expérimenté avec succès la formation des formateurs. L'AUF organise régulièrement depuis plus de 6 ans des formations à destination des enseignants des universités francophones. La plus grande réussite du réseau RESAFAD a été aussi la formation d'enseignants à un niveau régional. Cependant, par manque de suivi, la plupart des enseignants formés sont de nouveau à la case départ.

**Q22** Y a-t-il une émulation ou une concurrence entre les établissements de formation publics et privés sur ce domaine de la FAD et des TICE ?

La concurrence est féroce entre le secteur privé et le public. A ce jeu le privé tend à l'emporter, car se donnant les moyens financiers de réussite et s'appuyant sans avoir investi sur les moyens humains formés par le public, ressources humaines tirant un complément de salaire voire une motivation supplémentaire dans une structure privée et ceci en parallèle.



Contact [jacques.wallet@univ-rouen.fr](mailto:jacques.wallet@univ-rouen.fr)